



## MONDIAL DES VINS EXTREMES

Vallée d'Aoste - Italie  
14-16 juillet 2016

*Madame,  
Monsieur,*

J'ai le plaisir de vous inviter à participer au MONDIAL DES VINS EXTREMES 2016 organisé par le CERVIM (Centre de Recherche, d'Études, de Sauvegarde, de Coordination et de Valorisation pour la Viticulture de Montagne) en collaboration avec l'Assessorat de l'Agriculture et des Ressources Naturelles de la Région Autonome Vallée d'Aoste, l'Association des Viticulteurs Vallée d'Aoste et l'Association Italienne des Sommeliers - section Vallée d'Aoste - et placée sous le **patronage de l'O.I.V.** (Organisation Internationale de la Vigne et du Vin).

Les évaluations des vins sont confiées à des commissions composées d'œnologues, de techniciens et de journalistes internationaux et auront lieu du 14 au 16 juillet 2016.

Ce Concours - le plus important au niveau mondial pour les vins produits dans des régions de montagne ou de viticulture en forte pente ou bien en terrasses - a pour but de promouvoir et de valoriser la production œnologique de ces territoires, qui se caractérisent souvent par des difficultés structurales importantes, mais aussi par des vins rares, à la personnalité extraordinaire.

Tout renseignement complémentaire peut être demandé au secrétariat du CERVIM - Fraz. Château, 3 - 11010 Aymavilles/Ao - Italie (Tél. 0039 0165/902451, fax 0039 0165/902451, email [segreteria@cervim.it](mailto:segreteria@cervim.it)).

**Les échantillons doivent nous parvenir jusqu'au 1 juillet 2016.**

En vous assurant de toute mon estime pour le précieux travail que vous effectuez en faveur des territoires de montagne et de forte pente, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

LE PRÉSIDENT  
Roberto Gaudio



## MODALITÉS D'INSCRIPTION

### VINS ADMIS

Peuvent participer au Mondial des Vins Extrêmes 2016 uniquement les vins produits à partir de raisins provenant de vignobles aux difficultés structurales permanentes, telles que :

- **altitude dépassant 500 m, les systèmes viticoles de haut plateau ne sont pas admis;**
- **pente de plus de 30% ;**
- **systèmes viticoles en terrasses ou en banquettes ;**
- **viticultures des petites îles.**

### LES PRIX

Chaque vin participant au Concours est évalué par une commission et sera récompensé selon le schéma suivant :

- **Médaille d'Argent de 85 à 89,99 points ;**
- **Médaille d'Or de 90 à 93,99 points ;**
- **Grande Médaille d'Or de 94 à 100 points.**

Selon les normes de l'OIV l'ensemble des prix attribués ne doit pas être supérieur au 30% du numéro des échantillons inscrits au Concours.

Le **Prix Spécial "CERVIM 2016"** est attribué, pour chaque Pays, à la Maison qui a obtenu la meilleure moyenne, sur trois vins (note de 80 points au minimum), présentés dans 3 catégories différentes.

Le **Grand Prix CERVIM 2016** sera destiné au vin ayant obtenu la meilleure note absolue du Concours.

Le **Prix « CERVIM futur 2016 »** est attribué au jeune viticulteur (jusqu'à 35 ans) propriétaire ou associés de Cave, dont le vin obtient le meilleur pointage. Pour participer à ce Prix, merci de nous faire suivre une photocopie de votre carte d'identité.

**Un Prix Spécial** sera destiné au meilleur vin de chaque pays pour autant que le pays soit représenté par au moins 8 caves. Dans le cas où le « Prix Spécial » coïncide avec le « Grand Prix CERVIM 2016 », le prix sera attribué au deuxième vins classé.

**Un Prix** sera destiné au vin **biologique ou biodynamique** ayant obtenu la meilleure note, dans une des catégories. Le prix sera assigné seulement si les vins seront présentés par au moins 5 caves.

**Un Prix** sera destiné au vin produit **dans une petite île** ayant obtenu la meilleure note, dans une des catégories. Le prix sera assigné seulement si les vins seront présentés par au moins 5 caves.

Le **Prix « Femme CERVIM 2016 »** est attribué à la femme propriétaire ou associés de Cave, dont le vin obtient le meilleur pointage. Pour participer à ce prix, merci de nous faire parvenir un document déclarant la propriété de la Cave.

### Nouveauté de cette année :

Un Prix spécial sera attribué à la région viticole que participera avec les plus grand nombre d'échantillons

### MODALITÉS DE PARTICIPATION

L'inscription des échantillons au concours devra être effectuée par le site [www.cervim.org](http://www.cervim.org). Pour ceux qui n'ont pas la possibilité d'accès à internet, pourrons demandés par téléphone au secrétariat du CERVIM, l'inscription en ligne. Nous précisons que, pour rendre effective et



valable l'inscription, pour chaque échantillon de vin inscrit la Maison vigneronne devra faire parvenir, **avant le 1 juillet 2016**, à l'organisation :

- **6 bouteilles de 750 ml et, seulement pour les vins doux, 9 bouteilles de 500 ml ou 12 bouteilles de 375 ml, toutes étiquetées** et du même lot ;
- **une copie du versement de la somme de 65,00€ pour chacun des deux premiers échantillons de vin inscrits et 60,00 € pour chacun des échantillons suivants jusqu'au 5<sup>ème</sup> inclus, puis 55,00 € à partir du 6<sup>ème</sup> échantillon**, effectué par virement bancaire sur le compte : Unicredit - Filiale de Aosta - BIC UNCRITM1GF7-IBAN IT/28/U/02008/01201/000060043906, au nom de CERVIM. Merci d'indiquer clairement la raison du paiement "Mondial des Vins Extrêmes" et le nom de la Maison participant au Concours (**les frais bancaires sont entièrement à la charge de l'expéditeur, faute de quoi les vins ne seront pas dégustés**). **Les vins des Maisons qui n'ont pas payé les frais d'enregistrement ne seront pas admis au Concours ;**
- **demande de participation**, dérivant de l'inscription online, ainsi que le **certificat d'analyse, une fiche descriptive du vin, 3 étiquettes sur support informatique** à envoyé par courrier électronique à l'adresse [segreteria@cervim.it](mailto:segreteria@cervim.it) et le **certificat AOC**;
- **toute la documentation demandée** devra être insérée dans un seul carton des **bouteilles**, sur laquelle **il devra être mentionné « documents du concours »**, et envoyée à l'adresse suivante : **CERVIM – c/o Cave des Onze Communes – loc. Urbains 3 – 11010 Aymavilles/Ao – Italie.**

#### **PRECISATIONS IMPORTANTES :**

- **Les vins déjà présentés dans des précédentes éditions ne seront pas admis.**
- Le procès-verbal pourra être rempli que par le propriétaire ;
- Pour pouvoir participer au prix du meilleur vin biologique ou biodynamique, nous devons recevoir avec la documentation d'inscription au concours, une déclaration de la part des organismes préposés à la certification. Tous vins qui ne seront pas accompagnés par la certification ne pourront pas participer à ceux prix.
- **Tous frais, bancaires et d'expédition, sont à la charge de l'expéditeur, faute de quoi les vins ne seront pas acceptés et rejetés.**  
**A' ce propos nous demandons aux participants suisses de bien préciser à leur propres banques que les frais bancaires sont complètement à leur charge.**
- **Les analyses effectués directement dans les laboratoires internes des caves seront acceptés. Les analyses doivent obligatoirement préciser le degré alcoolique et les sucres résiduelles.**
- **Les caves suisses auront la possibilité d'envoyer les échantillons directement à la siège de VINEA, nous nous chargerons de les transporter en Vallée d'Aoste. Nous vous prions de ne pas nous expédier les échantillons par la poste.**